

Conseil d'administration du 24 novembre 2020
Procès-verbal

Année scolaire : 2020/2021
 Numéro de séance : N°3
 Date de transmission de la convocation aux membres : 13/11/2020
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 24 (dont un invité)

Etaient présents :

ADMINISTRAT ION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEQUET Cédric	Invité
ELU S LOC AU X	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	RENOUF Thierry	Caen la Mer
PERSONNELS DE L ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	VERAN Eric	
	HUSSON Maud	
	HUET Laurent	
	CHATELIER Stéphan	
	DHEILLY Julie	
	COUASNON Louise	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS D ELEVES ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	BROSSE Franck	
	CLECH Sandrine	
	LE CLAINCHE Isabelle	
	CROUSLE Léo	
	DAVIES Morgan	Elèves
	DEMERRE Dylan	
	ROBACHE Tomy	

Le quorum (15) étant atteint avec 21 personnes présentes, monsieur le proviseur ouvre la séance à 18 h 02.

Il précise que le CA ne compte pour cette séance que 29 membres puisque nous sommes toujours en attente de la validation de la personne qualifiée : M. Becquet, directeur de restaurant. Monsieur le proviseur demande aux membres du CA si personne ne s'oppose à ce que celui-ci siège dès ce soir (sans pour autant prendre part aux votes). Les membres du CA donnent leur accord.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Franck VALENTINY.



Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020

18h04 : arrivée de M. Forestier

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h05 : Départ de Madame Ranson et arrivée de M. RENOUF et Mme RENOUF.

Monsieur le proviseur met au vote l'ordre du jour ainsi arrêté :

- Adoption du procès-verbal du CA du 9 novembre 2020
- Affaires financières
 - Budget prévisionnel 2021
 - DBM
- Affaires pédagogiques
 - PFMP – Adaptation du calendrier
 - Programme d'Activité Négocié
- Questions diverses.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Budget prévisionnel 2021

La parole est donnée à Monsieur l'adjoint gestionnaire pour la présentation du budget (cf. Rapport de présentation budget 2021 en annexe).

Un enseignant demande si les travaux opérés pour la création du nouveau bureau du service intendance pourraient être pris en investissement, ce à quoi il est indiqué que les montants investis ne sont pas assez importants.

Un enseignant revient sur la baisse prévisionnelle de recette du restaurant d'application en pointant parallèlement la baisse d'achat de denrées. Il indique que cela va impacter la pédagogie en direction des élèves, or les élèves sont déjà fortement victimes collatérales de la pandémie. Les BTS 2^e année ont, par exemple, subi la fermeture de l'établissement en 2019-2020, n'ont pas eu de stage l'été dernier, ont dû se contenter de 4 semaines de PFMP et depuis leur retour au lycée, ils n'ont pas pu bénéficier de clientèle puisque le restaurant d'application est fermé.

Monsieur le Proviseur indique qu'il est bien conscient de la situation et c'est pourquoi il a fait le choix de maintenir les TP à l'identique. Toutefois, force est de constater que depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, nos dépenses en denrées s'élèvent à près de 21000€ pour un encaissement en vente à emporter de l'ordre de 4700 €.

Compte-tenu de la situation sanitaire qui perdure, de l'impossibilité d'avoir une vision sereine sur l'ouverture du restaurant d'application en 2021, le Proviseur indique que nous ne pouvons proposer un budget identique à celui de l'année dernière qui ne prendrait pas en compte les difficultés que nous rencontrons.

Un enseignant demande si le fait de réduire l'achat de matière d'œuvre de 38 000 € ne risque pas de poser un problème notamment si les stages prévus en début d'année seront, comme en 2020, annulés. M. L'Adjoint Gestionnaire insiste sur le fait que c'est un budget prévisionnel, et qu'à ce titre il sera modifié



en rapport avec les aléas de l'exécution budgétaire. Un enseignant ajoute que les restaurateurs ne seront peut-être pas en mesure d'accueillir tous les stagiaires dès la reprise, surtout pour les stages prévus fin janvier.

A cette question M. Becquet (personnalité qualifiée) indique que les restaurateurs ont l'habitude d'accueillir des stagiaires et qu'ils seront en capacité de les prendre en charge dès qu'ils seront autorisés à reprendre leur activité. Toutefois les enseignants soulignent que le planning des stages a été revu et que le nombre de demandes sera plus important compte-tenu des superpositions de stages. Quant à l'annulation des stages, M. le Proviseur indique qu'il espère une situation plus favorable en 2021.

Les enseignants soulignent les limites du fonctionnement des restaurants pédagogiques en autoproduction. Après un démarrage plutôt positif lié à la découverte, les élèves adhèrent de moins en moins au dispositif et les conditions pédagogiques (adaptation des menus) ne suffisent pas à garantir la qualité des apprentissages. Toutefois, ils mesurent les conséquences financières liées au choix de maintenir les enseignements professionnels et souhaitent vivement un retour à la normale.

M. l'Adjoint gestionnaire fait remarquer que l'établissement est encore en mesure de faire face à la situation compte-tenu de l'assise financière de l'établissement, ce qui est loin d'être le cas de tous. Toutefois il réitère que si la situation perdure, ce choix aura un impact sur les investissements, notamment pour les achats de matériel.

Un enseignant craint que l'enveloppe attribuée pour le fonds social soit insuffisante au vu des difficultés financières rencontrées par de plus en plus de familles et étudiants. Pour ce qui est des étudiants, M. l'Adjoint gestionnaire informe les membres du CA qu'il existe un fonds social régional qui peut les aider à faire face à ces difficultés, en rappelant qu'ils ne sont pas concernés par le fonds social lycéen. Pour ce qui est des élèves, ce sont les services de l'État qui déterminent les enveloppes et le montant affecté pourra évoluer dans l'année en fonction de la situation, ce montant n'est qu'estimatif au vu des dernières années.

M. l'Adjoint gestionnaire présente ensuite aux membres du CA l'État des emplois et l'État prévisionnel des achats. Enfin il précise que le CA doit se prononcer sur la répartition de la dotation générale de fonctionnement et non sur le montant de celle-ci.

Monsieur le Proviseur met le budget 2021 au vote :

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h : départ de MM. Robache, Demerre et Davies

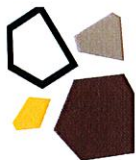
Décisions budgétaires modificatives

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente les DBM pour information (annulation de la sortie pédagogique des MC Sommelier à Bordeaux en 2020, subvention pour les pertes de denrée lors de la fermeture liée au premier confinement et pour le dysfonctionnement du froid négatif).

Affaires pédagogiques

PFMP - Adaptation du calendrier

Monsieur le proviseur indique que du fait de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et la fermeture des restaurants et de certains établissements hôteliers, il a dû prendre la décision de reporter les stages prévus sur période de novembre-décembre 2020.



En concertation avec les équipes pédagogiques, il a été décidé de proposer le report des stages suivants :

- Terminale CAP HCR (prévu du 23/11 au 18/12/2020) reporté du 8 mars au 2 avril 2021
- Terminale Bac Pro Cuisine et service (prévu du 9/11 au 18/12/2020) reporté du 8 mars au 16 avril 2021

Compte-tenu de la période de confinement, certains lieux de stage qui accueillent les élèves 1^{ère} Bac Pro Accueil ne sont pas ouverts ou se sont adaptés au contexte national. Certains élèves se trouvent donc en difficulté pour trouver un lieu de stage.

- La période des PFMP qui devait se dérouler du 4 au 30 janvier 2021 sera reportée du 25 janvier au 19 février 2021.

Les modifications de l'organisation sont mises au vote.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Programme d'Activité Négocié CIO/EPLE

Monsieur le proviseur demande l'autorisation du CA pour ratifier le PAN pour l'année scolaire 2020-2021. Il rappelle les grandes lignes des actions des 2 PsyEN qui interviennent dans l'établissement : information à l'orientation Post-Bac, construction des parcours de réorientation, lutte contre le décrochage scolaire.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du Chef d'établissement

Questions diverses

Un parent d'élève demande confirmation de la disparition du BEP en tant que certification intermédiaire. Cette information est confirmée depuis le décret 2020-1277 du 20 octobre 2020 qui indique qu'elle est remplacée par une attestation intermédiaire délivrée par le recteur. Les conditions de délivrance ne sont toutefois pas encore connues à ce jour.

La séance est levée à 19h24.

Le Proviseur

Christophe GANZITTI

Le secrétaire

Franck VALENTINY